

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 10 MAI 2023, à 19 h 00

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai, à dix-neuf heures, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

**TITULAIRES**

**Présents** : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Patricia PETIT (arrivée après le vote de la DCS n° 13/2023), MM. Romain BERLAND, David BOSC, Ludovic LIEVRE PERROCHEAU.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Barbara DESNOYER donne procuration à M. Romain BERLAND, M. Grégory POITOU donne procuration à M. Ludovic LIEVRE PERROCHEAU.

**SUPPLÉANTS :**

**Présents** : MM. Lionel ANDREZ, Mickaël BIGOT.

**Assistaient à la séance** : Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN, conseiller technique.

Le président ouvre la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. M. Mickaël BIGOT est désigné pour remplir cette fonction.

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : 27/04/23 – Affichée le 28/04/23

Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0

N° 12/2023

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITE SYNDICAL - SÉANCE DU 01 MARS 2023.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical si le procès verbal de la séance du 01 mars 2023 appelle à des remarques – document ci-joint –

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**Article 1 :** APPROUVE ledit procès verbal.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 11 mai 2023.

Le Président,  
Patrick GAZEU

